



Association France Palestine Solidarité

10 axes pour notre action

➤ La reconnaissance de l'État de Palestine, premier pas d'une approche fondée sur le droit

La Palestine a été admise à l'ONU comme État non-membre en novembre 2012. En novembre et décembre 2014, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont invité le gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine.

Nous demandons au Président de la République de prononcer enfin la reconnaissance de l'État de Palestine par la France. Ce n'est pas un geste unilatéral, c'est la réaffirmation du droit contre les faits accomplis. C'est le point de départ à partir duquel la France, et tous les pays qui la suivront, s'engageront pour faire aboutir, dans une approche internationale, une solution fondée sur le droit.

➤ Le refus de la politique d'apartheid

Votee par le parlement israélien le 17 juillet 2018, la loi sur « l'État nation du peuple juif » officialise une politique d'apartheid qui vise, non seulement les Palestiniens d'Israël, mais aussi le peuple palestinien dans son ensemble qui se voit nier tout droit à l'autodétermination.

L'apartheid est un crime défini et reconnu par l'ONU. Il doit être combattu dans le cas d'Israël comme il l'avait été pour l'Afrique du Sud. A l'opposé du système profondément morcelé et inégalitaire aujourd'hui mis en place par Israël, la reconnaissance mutuelle et l'égalité des droits sont indispensables à une paix durable. Nous saluons les organisations israéliennes qui sont engagées dans cette démarche tout en combattant l'occupation.

➤ L'arrêt des relations économiques avec les colonies israéliennes et le système d'occupation

Pour les États comme pour les entreprises, le respect du droit international n'est pas une option, c'est une obligation. Les colonies israéliennes sont toutes illégales au regard du droit international, cela a été rappelé par la résolution 2334 du Conseil de Sécurité de l'ONU de décembre 2016. Israël continue de les développer à marche forcée, et en fait même une grande cause nationale dans sa loi sur l'« État-nation ».

Comme l'Irlande est en train de le décider, nous demandons que la France et l'Europe arrêtent l'importation des produits des colonies. Plus largement, nous demandons que soit mis un terme à toute relation économique avec les colonies israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem Est, et avec toute entreprise ou organisme impliqué dans l'occupation militaire de la Palestine. Cela concerne notamment des banques françaises et les sociétés impliquées dans la construction du tramway de Jérusalem.

➤ La levée du blocus de Gaza

Depuis 2007, les 2 millions d'habitants de Gaza sont soumis à un blocus implacable, une punition collective interdite par le droit international, qui provoque misère, chômage de masse et désespoir. Depuis le 30 mars 2018, les Grandes Marches du Retour nous interpellent sur cette situation inacceptable. L'armée israélienne a tiré à balles réelles contre les manifestants non armés, faisant de très nombreux morts et blessés, dont beaucoup par balles particulièrement mutilantes.

Nous exigeons la levée immédiate du blocus de Gaza, et en tout premier lieu la restauration de la liberté de circulation entre Gaza, la Cisjordanie et le reste du monde, le rétablissement d'un approvisionnement suffisant en électricité, la réhabilitation des infrastructures.

➤ Le soutien à la résistance populaire palestinienne

Face à la colonisation galopante, aux exactions des colons, à l'occupation qui lui rend la vie impossible, la population palestinienne a fait le choix d'une résistance non armée. Cette résistance s'exprime par le refus des destructions et des

expulsions comme à Khan Al-Ahmar, par une résistance quotidienne aux forces d'occupation, par la mise en œuvre de projets économiques ou éducatifs.

Nous demandons à la France de protéger la population palestinienne. Nous développerons notre soutien à la résistance populaire palestinienne et continuerons à la faire connaître en France.

➤ La défense de Jérusalem et de ses habitants palestiniens

La ville de Jérusalem a été illégalement annexée par Israël. À Jérusalem Est, le développement des colonies et la judaïsation par le vol de maisons palestiniennes et les transferts forcés de population se poursuivent à un rythme accéléré, des quartiers entiers comme Silwan sont menacés de destruction, la vie est de plus en plus difficile pour les résidents palestiniens.

Nous demandons à la France de s'opposer à cette politique criminelle, et aux entreprises françaises de se retirer immédiatement des projets de tramway et de téléphérique. Nous soutiendrons aux côtés de collectivités locales françaises les initiatives de la société civile palestinienne de Jérusalem.

➤ La libération des prisonniers politiques palestiniens

Près de 7000 Palestiniens, dont plus de 300 enfants, sont actuellement détenus dans les prisons israéliennes, en violation du droit international. Près de 450 d'entre eux le sont sous le régime totalement arbitraire de la détention administrative ; 600 prisonniers sont condamnés à vie, et près de 300 à une peine de 10 à 30 ans.

Nous soutenons les revendications et actions des prisonniers sur leurs inacceptables conditions de détention. Nous exigeons que soit mis fin à l'emprisonnement d'enfants, et demandons la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, dont le plus connu d'entre eux, Marwan Barghouti : c'est le premier pas indispensable vers la paix.

➤ Le soutien aux réfugiés palestiniens

Aujourd'hui, plus de 5 millions de réfugiés palestiniens vivent dans des situations inacceptables au Liban, en Syrie, en Jordanie et dans les camps de réfugiés de la Cisjordanie et de Gaza. L'UNRWA, qui leur fournit des services essentiels, doit être protégée des pressions de États-Unis et son financement international doit être garanti.

Le droit au retour des réfugiés palestiniens est inscrit dans la résolution 194 des Nations-Unies. La réalisation de ce droit ne doit pas être vue comme un problème à repousser indéfiniment, mais comme un élément de la solution. Aucune paix durable ne sera possible sans la résolution de la question des réfugiés palestiniens.

➤ La fin de l'impunité permanente dont bénéficie l'État d'Israël

La France et l'Europe « déplorent », puis « condamnent » sans le moindre effet les exactions israéliennes et l'étranglement du peuple palestinien. L'impunité dont bénéficie l'État d'Israël l'encourage dans ses crimes de guerre et affaiblit les institutions internationales.

Nous demandons à la France de mettre fin à cette impunité en suspendant toute coopération militaire avec Israël, en soutenant l'action de la Cour Pénale internationale (CPI), et en incitant l'Union européenne à suspendre son accord d'association avec l'État d'Israël.

➤ La liberté d'expression, le refus des amalgames et des manipulations

Oui, on a le droit de s'opposer à la politique de l'État d'Israël vis-à-vis du peuple palestinien, une politique qui viole les droits de l'Homme, le droit international et les résolutions de l'ONU. Ce droit à la libre expression inclut l'appel au BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions). Cela n'a rien à voir avec l'antisémitisme, que nous combattons comme nous combattons toute forme de racisme.

Nous nous opposons à toute adoption de la définition « IHRA » de l'antisémitisme et des exemples associés. Nous demandons aux autorités françaises de refuser cette définition et de l'affirmer solennellement, et de respecter nos libertés sur les campagnes BDS. Nous appelons la presse, les élus, les universités et toutes les personnes de conscience à refuser les ingérences de l'État d'Israël et de ses relais, et à faire vivre la liberté d'expression sur la question israélo-palestinienne.